

9/2/2026 -

2026/004  
EM

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO

Domaine : 1.1 Marchés publics

Décision n°dec 060226-004 du 6 février 2026

Portant attribution du marché de services n° 06/2026 « pose, dépose et stockage d'une plateforme de baignade sur un plan d'eau »

**Le Maire de Ville-di-Pietrabugno,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;  
**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant application de l'article L.2122-22 susvisé ;  
**Vu** l'article R 2122.8 du Code de la Commande Publique ;  
**Vu** la volonté de la collectivité d'offrir à ses administrés un cadre de loisirs améliorés et d'accroître l'attractivité du site ;  
**Vu** la consultation n° 06/2026 de l'entreprise en date du 23 janvier 2026 ;  
**Vu** la demande d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public maritime de la Haute Corse ;  
**Considérant** que l'offre présentée **la Sarl E.T.I.C n°26 allée Jaune - Pa Purettone 20290 Borgo** est jugée économiquement avantageuse par le pouvoir adjudicateur.  
**Considérant** que la société ETIC, déjà en charge du balisage de la plage et de la pose, dépose et stockage des équipements associés, dispose d'une connaissance approfondie du site et des contraintes d'exploitation ;  
**Considérant** que ces prestations constituent un marché de services distinct du marché de balisage de plage existant ;  
**Considérant** que le recours a ce même prestataire garantie une coordination efficace des interventions, limite les risques d'incompatibilité entre équipements ;  
**Considérant** que le recours à ce même prestataire permet d'assurer une cohérence technique des équipements, une continuité dans l'exploitation et une gestion optimisée des interventions sur le site ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : De confier le marché n° 10/2025 « achat d'une plateforme de baignade sur un plan d'eau » à la **Sarl E.T.I.C n°26 allée Jaune - Pa Purettone 20290 Borgo**- N° Siret 451 198 592 00037 pour une offre d'un montant de 3 700 € HT par an.

**Article 2** : Le présent marché commence à compter du 31 mai 2026 pour une durée total de 36 mois.

**Article 3** : L'exécution des prestations devra intervenir entre le 1<sup>er</sup> juin et le 8 juin pour la pose de chaque année et entre le 30 septembre et le 10 octobre pour la dépose. Les délais d'intervention en cas d'incident sont de 3 heures sous réserves des conditions météo.

**Article 4** : Le paiement des sommes dues interviendra dans un délai de trente jours à compter de la réception de la demande de paiement sur laquelle devra figurer ou être joint obligatoirement le Relevé d'Identité Bancaire.

**Article 5** : Les pièces contractuelles (pièces particulières et pièces générales) du marché sont par ordre de priorité :

1. Le devis N° 26/09.
2. Le cahier des clauses administratives générales - fournitures courantes et services, applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrête du 19 janvier 2009.

**Article 6** : La présente décision sera transmise, à Monsieur le comptable de la Collectivité - centre commerciale Monte Stello - 20290 Borgo, notifiée à la **Sarl E.T.I.C n°26 allée Jaune - Pa Purettone 20290 Borgo**, et affichée en la forme accoutumée.

Fait à **Ville-di-Pietrabugno**, le **6 février 2026**  
Le Maire,

Michel ROSSI



9.2.2026

